



Lachelle le 31 Mars 2017

MAIRIE
de
LACHELLE
60190

Objet : Plan de circulation

Madame, Monsieur,

L'objectif d'obtenir le maximum de sécurité tant pour les riverains que pour les usagers de l'espace public, nous conduit à revoir le plan de circulation interne de notre village à compter du 18/04/2017.

Pour cela, il a été décidé de mettre la Grande Rue en sens unique dans le sens descendant à partir de l'intersection avec la rue Traversière (Place) et jusqu'à la rue du Cul de Sac (Mairie) ainsi que la Rue de l'Eglise dans le sens descendant jusqu'à son intersection avec la Ruelle des Bonshommes.

Ceci va permettre de renforcer la sécurité aux abords de l'Ecole et de la salle polyvalente, de redonner une place à la circulation piétonne et d'organiser le stationnement sur cette partie de la Grande Rue et de la Rue de l'Eglise.

Nous nous intéresserons également à limiter la vitesse excessive partout où cela sera possible et en particulier rue de Monelieu et cela par tout moyen (ralentisseur, chicanes et rétrécissements)

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à toutes ces modifications et,

Vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus sincères salutations.

Le Maire

Pascal SERET



PJ au dos : Plan

